

# CNDS APPRENTISSAGE 2019

## CONTEXTE

En cohérence avec l'action des services déconcentrés et leur intervention en matière d'emploi, le soutien du CNDS pourra, en tant que de besoin, continuer à être mobilisé pour accompagner cette voie de formation, sous forme d'une aide aux employeurs de jeunes en contrat d'apprentissage dans le champ sportif.

## OBJECTIFS ET PRIORITES

Le dispositif « CNDS APPRENTISSAGE » est destiné à favoriser l'aide à l'apprentissage :

- Il doit s'agir d'un **nouveau contrat d'apprentissage, avec une entrée en formation à partir d'août 2019** (sauf calendrier différent des formations hors région Centre-Val de Loire à étudier au cas par cas).
- Le dispositif concerne uniquement les associations éligibles au CNDS.
- Les jeunes doivent avoir **moins de 30 ans** et préparer un **diplôme d'encadrement sportif** répertorié dans le Code du sport (la formation doit être ouverte à l'apprentissage).
- La structure doit désigner un **maître d'apprentissage** salarié ou bénévole **de l'association et qualifié** (au moins du niveau du diplôme préparé),
- Le dispositif favorise en priorité les associations qui ne seraient pas financièrement en mesure de recruter sans cette subvention.

## FINANCEMENT

Le montant de la subvention sera calculé afin que, après déduction de toutes les aides de droit commun et des aides locales éventuelles (collectivités, ...), un coût résiduel minimum de **300 € par mois** reste à la charge de l'employeur.

Durée maximale du contrat	Moins de 30 ans	Moins de 21 ans
<b>2 ans</b>	6000 €	4000 €
<b>1 an</b>	3000 €	2000 €

## RECOMMANDATIONS ET MODALITES

### MODALITES

Pour pouvoir déposer une demande de subvention CNDS APPRENTISSAGE, les porteurs de projet devront obligatoirement **rencontrer leur service de l'Etat de proximité** (DDCS/PP ou DRDJSCS – voir contacts ci-dessous).

Les demandes devront être déposées :

- à partir du 15 Avril 2019 pour les disciplines dont le PSF a été retenu au niveau national
- à partir du 6 mai 2019 pour les disciplines traitant l'ensemble de leurs demandes en CVL

<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

auprès du service de l'Etat instructeur (DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret), avant la date limite de dépôt des dossiers de la campagne CNDS 2019 : **2 JUIN 2019, 00h00.**

### DOCUMENTS A FOURNIR

Les documents complémentaires à fournir obligatoirement sont :

- la fiche « CNDS APPRENTISSAGE » fournie par le service de l'Etat (fichier Excel),
- la fiche de poste prévue,
- le projet associatif,
- les documents comptables (bilan financier (actif-passif) et compte de résultat) N-1 ou dernier exercice validé.

## CONTACT

<b>Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale</b> <b>Centre Val de Loire, Loiret</b> <b>Gildas GRENIER (PILOTE REGIONAL)</b> <a href="mailto:gildas.grenier@jscs.gouv.fr">gildas.grenier@jscs.gouv.fr</a>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure et Loir <i>Stéphanie BEAUR</i> <a href="mailto:stephanie.beaur@eure-et-loir.gouv.fr">stephanie.beaur@eure-et-loir.gouv.fr</a>
Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'Indre et Loir <i>André BAHON</i> <a href="mailto:andre.bahon@indre-et-loire.gouv.fr">andre.bahon@indre-et-loire.gouv.fr</a>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Loir-et-Cher <i>Jean-Raoul BAUDRY</i> <a href="mailto:jean-raoul.baudry@loir-et-cher.gouv.fr">jean-raoul.baudry@loir-et-cher.gouv.fr</a>
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre <i>Marie-Hélène GUY</i> <a href="mailto:marie-helene.guy@indre.gouv.fr">marie-helene.guy@indre.gouv.fr</a>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cher (18) <i>Bertrand JAIGU</i> <a href="mailto:bertrand.jaigu@cher.gouv.fr">bertrand.jaigu@cher.gouv.fr</a>